

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°24/022 Direction territoriale du Havre

La Société TRANSPORTS DUCHESNE, dont le siège social est situé 8 Lieu-dit la Côte des Sables 27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro SIREN 329 625 859, a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située au Parc Logistique du Pont de Normandie 1, sur la commune de Rogerville. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS DUCHESNE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-032 portant sur la dépendance susvisée le 17 juin 2024

Description de la dépendance : une parcelle de terrain aménagé d'une superficie de 1 846 m² (lot D) située au Parc Logistique du Pont de Normandie 1, sur la commune de Rogerville.

Durée de la convention : dix (10) mois environ à compter du 17 février 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-032 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : <u>clientzip@haropaport.com</u>

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.